



Déclaration Liminaire

Commission Administrative Paritaire Catégorie A

21 novembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la 8^{ème} Commission Administrative Paritaire, face à des enjeux majeurs et des sujets complexes à traiter. À l'ordre du jour figurent deux conseils de discipline et un recours CREP, mais également des problématiques récurrentes en fond de scène, qui continuent de peser sur le quotidien des agents que nous représentons.

Une fois encore, nous constatons des difficultés dans la gestion des recours, comme pour ce dossier CREP incomplet présenté à quelques semaines de la fin de l'année. Sans vision complète et sans garantie claire sur la possibilité d'une révision du CIA en cas d'évaluation favorable, comment assurer un traitement équitable pour les agents concernés ? Ce manque de clarté administrative engendre une frustration légitime et un stress inutile pour les personnels.

Alors que la réforme des catégories a été abandonnée, il est temps de se tourner vers des solutions concrètes pour améliorer les perspectives de carrière. La révision des taux pro/pro, la mise en place d'un examen professionnel pour accéder au grade d'ICDD, la fin du contingentement pour l'accès à la hors classe des attachés et ICD, ainsi que la refonte des modalités d'accès à l'échelon spécial, sont des mesures indispensables pour garantir une évolution juste et transparente.

Alors que les inégalités entre filières et statuts persistent, il est urgent de s'engager dans une refonte des grilles salariales. Le tassement des grilles, accentué par les évolutions du SMIC, a provoqué un nivellement injuste des rémunérations au sein de la fonction publique. Il est impératif de revoir les classifications et de proposer des évolutions salariales cohérentes avec les compétences et les responsabilités exercées au MINARM. L'UNSA Défense exige une révision complète pour rétablir l'attractivité et la reconnaissance des métiers, aussi pour les catégories A, qui jouent un rôle stratégique au sein du MINARM.

Le SEGUR de la Santé prévoyait des avancées pour les travailleurs sociaux avec notamment l'octroi d'un CTI de 49 points, les travailleurs sociaux du MINARM n'en ont pas bénéficié. Leur rôle, essentiel dans l'accompagnement des agents, mérite une reconnaissance financière à la hauteur de leurs responsabilités. L'UNSA Défense revendique une intégration pleine et entière des assistantes sociales dans les dispositifs SEGUR, avec l'attribution du CTI complémentaire.

Dans un contexte où les agents font face à des défis croissants, il devient difficile de parler d'attractivité. Entre l'augmentation des jours de carence, la baisse de rémunération en cas de congé maladie ordinaire, la suppression de la GIPA et la non-application d'un arrêt du Conseil d'État de 2009 sur la proratisation des jours RTT pour laquelle la DRH-MD reste silencieuse auprès des employeurs,



l'ensemble des mesures prises à l'encontre des fonctionnaires compromettent sérieusement leur motivation et leur fidélisation au MINARM.

À cela s'ajoutent les obstacles rencontrés par les agents en fin de carrière, notamment les difficultés à obtenir des simulations fiables sur l'ENSAP en raison d'erreurs administratives ou de cas particuliers comme les départs pour carrières longues ou les situations de handicap. Ces dysfonctionnements accentuent l'anxiété de ceux qui devraient pourtant aborder leur transition vers la retraite avec sérénité.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, malgré ce tableau préoccupant à l'approche des fêtes de fin d'année, à l'UNSA Défense notre détermination à défendre les droits des agents reste intacte. Il est impératif pour notre ministère d'apporter des réponses claires, justes et ambitieuses pour restaurer la confiance et renforcer l'équité au sein de notre ministère.

Nous vous remercions pour votre écoute et restons à votre disposition pour poursuivre ces échanges.